

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 16 mars 2021**

Le 16 mars deux mille vingt-et-un, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie à huis clos, sous la présidence de Monsieur Marcel MILACHON, Maire de VILLEBOUGIS.

Présents : Mmes BAUDRIER Françoise, DEBROSSE Adeline, Messieurs BONNINGUES Louis, KANIAK Nicolas, MILACHON Éric, MILACHON Marcel, MILLET Daniel, PELISSIER Patrick, PETIT Rémi, POINCET Pascal, SIMON Bernard, SIX Etienne, TOMCZYK Alexandre.

Absente excusée : Mme COLOMBERT Sabrina

Absent : M. VELLA Angelo

Secrétaire de séance : M. PETIT Rémi

Nombre de conseillers en exercice 15 ; Nombre de conseillers présents 13 ; Convocation adressée le 9 mars 2021

Ordre du jour

- Assainissement Affectation du résultat 2020,
- Assainissement Budget 2021,
- Devis CIVB,
- Devis contrôle des hydrants,
- Devis table de ping-pong,
- Devis tables et bancs,
- Affaires diverses

Ajout à l'ordre du jour

- Paiement de deux factures en investissement avant le vote du budget communal.

Le compte-rendu de la séance du 2 février 2021, l'ordre du jour et l'ajout sont adoptés à l'unanimité.

**RECTIFICATIF**

A la lecture du compte-rendu du 2 février 2021, deux observations ont été formulées, à savoir :

- Taxe de raccordement à l'assainissement : il convient d'ajouter « maisons rénovées »
- Règlement du cimetière : il convient de modifier l'intitulé : « coût de la gravure suite à la dispersion des cendres ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces rectifications.

**ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

Le Maire expose au conseil municipal l'affectation du résultat 2020 comme suit :

➤	Excédent de fonctionnement (002).....	40 033.20 €
➤	Déficit d'investissement (001).....	4 069.79 €
➤	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068).....	71 069.79 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2020.

## **ASSAINISSEMENT : BUDGET 2021**

Le Maire expose au conseil municipal le budget primitif 2021 comme suit :

### ➤ **Section de fonctionnement**

Dépenses : 114 716.20 € ; Recettes : 114 716.20 €

### ➤ **Section d'investissement**

Dépenses : 128 375.99 € ; Recettes : 128 375.99 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif de l'assainissement au titre de l'année 2021.

## **DEVIS CIVB**

Le Maire expose au conseil municipal un devis de CIVB de 936 € HT pour l'acquisition d'un moteur pour le compresseur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le devis proposé.

## **DEVIS CONTROLE DES HYDRANTS (BORNES INCENDIES)**

Le Maire expose au conseil municipal 2 devis pour le contrôle des hydrants : un de VEOLIA et le second de l'entreprise Contrôle des Hydrants du Gâtinais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte le devis de VEOLIA pour la somme de 793.67 € HT par an selon les prestations suivantes :
  - Vérification des poteaux incendie : bon fonctionnement tous les ans et mesure de la pression tous les 3 ans
  - Vérification des bâches souples : bon fonctionnement tous les ans
- Charge et autorise le Maire à signer la convention s'y afférent.

## **DEVIS TABLES DE PING-PONG ET TABLES-BANCS**

Le Maire expose au conseil municipal 1 devis de Discount Collectivités pour l'acquisition de 3 tables-bancs, 2 tables de ping-pong et des bordurettes de protection de voirie pour la somme totale de 3 150 € HT.

Après étude du devis, les tables-bancs seront réalisées par nos soins. Seules les tables de ping-pong seront commandées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Adopte à l'unanimité le devis pour l'achat des tables de ping-pong..
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021**

Le Maire rappelle au conseil municipal les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, *Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37,*

*« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »*

Montant budgétisé 2020.....	231 415.49 €
- dépenses d'investissement 2020.....	160 805.09 €
- chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ».....	43 206.77 €
<b>Total.....</b>	<b>27 403.63 €</b>

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 6 850 € (< 25% x 27 403.63 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- **Hébergement site internet année 2020** pour la somme de 420 € (sans TVA)
- **Acquisition vidéo projecteur** pour 1 481.82 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions du Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Devis nettoyage extérieur du clocher de l'église pour 9 100 €. Une autre solution sera étudiée.
- Devis Hypérion (vidéo surveillance) : pour la somme de 5 490 € HT. En attente de l'accord de la demande de subvention.
- Diagnostic schéma directeur d'assainissement : une présentation du réseau a été effectuée par le cabinet BUFFET (phase 1), la phase 2 est le repérage et la localisation des bouches d'égout (en cours).
- Le dossier concernant la sécurité routière est à l'étude à l'agence territoriale départementale.
- La campagne de vaccination contre le COVID organisée par la communauté de communes a permis à 12 Bogiciens et Bogiciennes de bénéficier des deux injections.
- Un devis pour réhabiliter le plancher de l'église a été demandé à l'entreprise Jobert.
- La fibre devrait être fonctionnelle en 2023.
- Les bénévoles de la bibliothèque demandent un panneau de signalisation pour indiquer celle-ci.
- Le curage du fossé et le renforcement de la digue, rue du Chemin Vert, sont envisagés afin de réduire l'impact des fortes pluies.
- Chemins communaux : afin d'éviter toutes confusions entre les chemins communaux et les chemins privés de la forêt de Bruneau, une signalisation est prévue.
- Les élections départementales et régionales seront organisées les dimanches 13 et 20 juin 2021.

Séance levée à 23 h 10

Le Maire  
Marcel MILACHON

Le secrétaire de séance  
PETIT Rémi